

- 72 euros pour un QF compris entre 306 et 400

La valeur de la carte temps libre est financée à part égales par la commune et la CAF dans le cadre de l'enveloppe budgétaire définie soit pour 2018 :

Enveloppe totale 12000 €

Engagement financier ville 6000 €

Engagement financier CAF 6000 €

Il est demandé au conseil de délibérer pour approuver cette nouvelle convention carte temps libre.

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE, la convention « carte temps libre » entre la commune et la caisse d'allocations familiales de Vaucluse et l'avenant financier correspondant

APPROUVE, l'engagement financier de la Ville d'un montant maximum de 6 000 euros.

DIT, que la dépense sera inscrite au budget 2018.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI